



Sélection de Polynésie
2008-2009
Règlement de la compétition

Article 1 : La Sélection de Polynésie est une épreuve particulière, permettant de constituer la meilleure équipe représentative de la Polynésie française dans des compétitions :

-Nationales :

CBOME

-Interdistricts.

-Internationales :

Championnat de Nouvelle-Zélande, d'Australie,

Eliminatoires de la Zone VII, Olympiades.

Etc...

Article 2 : Cette compétition se déroule en 2 phases :

Principe : Phase finale à 14 paires : rentrent directement en phase finale les paires avec au moins un joueur classé en 1^{ère} série.

Phase finale en 6 tours sur 2 WE. Il peut être prévu 3 tours de 28 à 32 donnes samedi après midi samedi soir et dimanche matin.

La phase éliminatoire sert à dégager les meilleures paires de cette phase pour compléter la phase finale à 14 paires.

Modalités :

-Phase éliminatoire : 3 séances en tournoi par paires. La meilleure paire Honneur sera présentée au CBOME pour les Finales Nationales « Honneur par paires ».

-Phase finale : la marque de chaque paire pour chaque donne est comparée au PAR de la donne celui-ci étant calculé en supprimant les 2 scores extrêmes soit PAR calculé sur 5 scores)

**PHASE ELIMINATOIRE
6 & 7 décembre 2008**

Article 3 : DATES, HORAIRES

La phase éliminatoire de la sélection se déroulera sur 3 séances :

Samedi 6 décembre 2008 à 13H30

Samedi 6 décembre 2008 à 19H30

Dimanche 7 décembre 2008 à 9H

Article 4 : ORGANISATION

La sélection est organisée par le District de Bridge de Polynésie et la réalisation technique de la phase éliminatoire est assurée par le Cercle de Bridge de Tahiti.

La phase éliminatoire est ouverte aux joueurs et joueuses inscrits à la FFB composant des paires ne comportant pas de joueurs de 1^o série.

Afin de déterminer à l'avance le nombre de places qualificatives, toutes les paires devront impérativement être inscrites avant le mercredi 3 décembre 2008(Y compris ceux qui entrent directement en finale)

Article 5 : Les paires désirant s'inscrire, pourront le faire par l'intermédiaire de leur président de club ou directement par email à l'adresse jo.begouin@gmail.com .

La date limite d'inscription est donc fixée au mercredi 3 décembre 2008 19h00.

Article 6 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Epreuve en 3 séances, avec un nombre de donnes équivalent de façon à réaliser au total environ 96 donnes.

Mise en place des paires :

1^{ère} séance : Equilibrage des lignes par le serpent in en fonction de l'indice de valeur des paires

2^{ème} séance : Même mise en place avec inversion des NS et EO aux tables paires.

3^{ème} séance : Equilibrage des lignes par le serpentín d'après le classement des deux premières séances.

Article 7 : ARBITRAGE

L'arbitre de la rencontre fera référence au code international, au règlement des compétitions de juillet 2007.

Catégorie d'épreuve : cette épreuve est classée en 2^{ème} catégorie: se référer à l'annexe V du règlement des compétitions.

PHASE FINALE

24 et 25 janvier 2009

31 janvier et 1 février 2009

Article 8 : S'inscrivent dans cette phase les paires comportant au moins un joueur de 1^{ère} série et elle sera complétée par le nombre de paires (issues de la phase éliminatoire) nécessaires pour constituer un ensemble de 14 paires.

Article 9 : Les 3 premières paires au classement à l'issue des 6 séances constitueront la Sélection de Polynésie. En cas de désistement d'une paire de la sélection, c'est la paire qui vient en 4^{ème} qui est sélectionnée, si celle-ci refuse de faire partie de la sélection c'est la 5^{ème} qui est sélectionnée jusqu'à la 7^{ème} incluse.

En 2009, le déplacement de l'équipe devrait se faire du 7 au 17 juin 2009 à MACAO pour les éliminatoires des championnats du monde zone 6 et 7.

Article 10 : DATES HORAIRES

La phase finale de la sélection se déroulera sur 6 séances les :

24 janvier 2009 à 13H30

24 janvier 2009 à 19H30

25 janvier 2009 à 9 H

puis les 31 janvier et 1^{er} février 2009 aux mêmes horaires que le week-end précédent.

Article 11 : ORGANISATION

La sélection est organisée par le District de Bridge de Polynésie et la réalisation technique de la phase finale est assurée par le Cercle de Bridge de Tahiti.

Le mouvement utilisé est celui du Patton Suisse (Logiciel FFB)

Les paires sont classées à l'IV et le 1^{er} tour est prédéterminé par l'ordinateur :

1 vs 14

2 vs 13

3 vs 12

4 vs 11

5 vs 10

6 vs 9

7 vs 8

Les tours suivants sont également déterminés par l'ordinateur : chaque paire joue contre sa voisine de classement sauf si elles se sont déjà rencontrées. Un bonus est déterminé automatiquement à partir du 2^{ème} tour.

Article 12 : CALCUL DES RESULTATS

Pour chaque donne, l'arbitre calcule le PAR qui est communiqué à chaque paire qui calcule son score transformé en IMP. Cette somme d'IMP est vérifiée avec ses adversaires. Cette somme IMP est transformée en PV dans l'abaque correspondant au nombre de donnes jouées.

Article 13 : ARBITRAGE

L'arbitre de la rencontre fera référence au code international, au règlement des compétitions de juillet 2007 et aux règles propres au CBOME.

Catégorie d'épreuve : Cette épreuve est classée en 1^{ère} catégorie: se référer à l'annexe V du règlement des compétitions.

Article 14: APPEL, RECLAMATION.

Tout joueur peut faire appel d'une décision de l'arbitre sous certaines conditions :

1. Dans les 30 minutes qui suivent la fin de la séance,
2. Par écrit à la commission d'arbitrage par l'intermédiaire de l'arbitre,
3. En versant une caution de 5.000XFP non rendue en cas d'appel non justifié.

Toute réclamation pour une erreur de marque, de calcul, de résultat doit être déposée dans les 30 minutes qui suivent la mise à disposition des résultats de la séance.

Article 15: compétition entièrement non fumeur

Le Bureau du DBPF